

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE PREVENTION DU
Pôle chimique sud de Toulouse**

Comité Local d'Information et de Concertation

17 décembre 2007

La Commission Locale d'Information et de Prévention du pôle chimique sud de Toulouse et du CLIC ISOICHEM s'est réunie, ce jour, d'une part pour faire le point sur l'avancement de la réhabilitation des terrains de Braqueville et des investigations menées sur les Ballastières par la DGA ; de l'autre pour suivre l'évolution de l'entreprise ISOICHEM.

Aucune observation n'ayant été formulée, Jean Mahenc, président de la CLIP/CLIC confirme l'approbation du compte-rendu de la CLIP/CLIC Isochem du 18 juin 2007.

Dépollution des terrains de l'ex-poudrerie de Braqueville

Présentation par Jean-Paul Hufschmitt de la Délégation Générale pour l'Armement.

L'avancement des travaux de dépollution des terrains de l'ex-poudrerie de Braqueville est sensiblement conforme à ce qui a été prévu. Il s'effectue par étapes successives, zone par zone en fonction des besoins. La tranche conditionnelle a été affermie pour la dépollution des parcelles J, N, O et P où sera implanté le parc public et un marché pour l'évacuation et le traitement des terres et des bétons pollués dans des filières agréées a été notifié. La DGA confirme un échéancier quant aux quatre zones concernées par l'implantation du Canceropôle. Selon le calendrier présenté, les parcelles L et M, cédées à SANOFI, qui a préféré attendre pour acheter les deux parcelles, sont totalement dépolluées depuis début mai 2007. Le CoDerst a donné un avis favorable lors de sa réunion du 21 juin.

La dépollution des parcelles E, G et H est terminée depuis début août et le CoDERST a donné un avis favorable le 18 septembre. L'AOT a autorisé le démarrage des travaux de mise en place des réseaux d'eau accordé le 1^{er} octobre.

A la parcelle C dépolluée fin novembre, viendra s'ajouter la parcelle I dont la dépollution sera terminée début janvier 2008. Leur mise à disposition étant prévue mi-février et leur cession à la CAGT (avec les parcelles E,G et H) s'effectuera en mars 2008. Trois niveaux de dépollution ont été retenus en fonction de l'usage futur, pour un bâtiment à usage résidentiel sur pilotis, un jardin public comprenant un plan d'eau et un parking avec enrobé.

Pour toutes ces parcelles, les résultats de l'EDR ainsi que les calculs de risque montrent que la qualité des sols et des eaux souterraines au droit de la zone étudiée, sont compatibles avec les aménagements et les usages futurs envisagés sur le site.

Quant aux autres parcelles, le calendrier prévoit que F et K seront dépolluées fin février 2008, A, B et D en avril 2008 et J, N, O et P en fin d'année 2008.

Évacuation des terres et bétons pollués. Au premier décembre 2007, sur les 9.000 tonnes de terres polluées excavées, 4.700 tonnes ont été évacuées. Le reliquat étant en cours d'évacuation. Les principaux polluants y sont des métaux (plomb, cuivre nickel), du Benzène, du Dinitrotoluène, des hydrocarbures et du PCB.

55.000 tonnes de bétons ont été concassées dont 6.000 tonnes évacuées (pollution par PCB et PCT). Le reliquat est réutilisable sur le site. Les marchés ont été mis en place pour évacuer terres polluées et bétons dans les filières d'élimination.

Par contre, de nombreux bâtiments détruits dont on n'a plus la trace ont laissé des dalles un peu partout sur le terrain. Fondations non répertoriées, tuyaux en amiante, caissons en béton avec coffrage en amiante ciment ainsi que 95 kg de munitions de petits calibres et 3000 grenades à fusil inertes, ces imprévus nécessitent la mise en place de tout un processus.

Débat

Sophie Vittecoq (Plus jamais ça) demande s'il existe un tableau de synthèse des analyses chiffrées de la dépollution des sols zone par zone.

Jean-Paul Hufschmitt (DGA) explique qu'il n'y a pas de tableau de synthèse mais que le détail figure dans les dossiers. Ceci étant, il n'y a plus de zone avec des teneurs supérieures aux seuils fixés dans les directives de dépollution du CGA. Les zones avec des teneurs supérieures ont été excavées, et des tests complémentaires ont été faits autour pour déterminer l'étendue des anomalies.

Jean Mahenc propose de mettre ces données sur le site web de la DRIRE.

Henri Cornet (DGA/IGA) précise qu'il n'y a pas de synthèse faite aujourd'hui de ces documents, qu'il est parfaitement possible de les mettre sur le site de la DRIRE, mais que cela représente un volume très important.

Jean Mahenc réfléchit à ce que l'on pourrait faire. Et demande de reprendre le projet et les confirmations.

Jean-Paul Hufschmitt : « Nous avons des valeurs de prélèvements qui montrent que toutes les analyses sont inférieures aux normes ».

Geneviève Doucet (Plus jamais ça) : « Mais alors sur quels documents sont validées les conclusions du CoDERST ? ».

Jean Mahenc : « Cela pourrait rassurer l'opinion publique. »

Plus jamais ça : « Total a produit des dossiers qui étaient simples mais ont servi de référence ».

Jean Mahenc : « C'est sur le site internet de la Drire. »

Cécile Chicoye (SGAR) : « On pourra les mettre à disposition du public sur ce modèle ».

Jean Mahenc : « Il avait été dit au tout début de ces campagnes qu'il y avait des différences de méthodologie entre civils et militaires, mais qu'arrivé au bout, c'était comparable donc il nous faut rechercher la façon dont cela a été présenté sur le site de Total ».

Henri Cornet : « L'EDR a été réalisée par un bureau d'études privé qui utilise les mêmes méthodes que Total. L'ensemble des documents et des résultats peut être consulté. S'il y a une différence, c'est juste une différence de présentation. En tout état de cause, il n'a pas été demandé de présentation de synthèse dans le cadre du contrat. »

Jean Mahenc : « Face à cette inquiétude, il faut faciliter la lecture de l'ensemble des documents ».

La Préfecture demande à la DGA de donner une synthèse pour la mettre à disposition du public.

Alain Ciekanski (Les Amis de la Terre) revient sur la question du « fort » risque d'inondation de la zone : « Et si toutes ces terres polluées retournent dans la Garonne en cas d'inondation ? ».

Jean-Paul Hufschmitt : « C'est une zone tampon qui permet de gérer la logistique ».

Lucienne Réal (Comité quartier Croix de Pierre) : « Ces gros tas de terre ne sont pas couverts ? ».

La DGA répond qu'en effet ils ne sont pas couverts mais sont placés sur une fosse étanche.

Mme Réal souligne qu'il y a pourtant du vent d'autant très fort.

Réhabilitation des ballastières/ Etude de l'évolution détaillée des risques *Présentation par Jean-Paul Hufschmitt et Henri Cornet de la Délégation Générale pour l'Armement.*

Compte tenu de l'incertitude sur l'évaluation de la quantité de poudre enfouie dans les ballastières, la DGA a souhaité réaliser une EDR et lancé des études technologiques afin de définir des procédés de réhabilitation. L'EDR a été réalisée de janvier à octobre 2007 pour un montant d'environ 650.000 euros par un groupement industriel composé de **Tauw Environnement**, titulaire, (chargé de la coordination des co-traitants et des sous-traitants et plus particulièrement de la conduite de l'EDR) ; **Sita Remediation** (co-traitant chargé de la sécurité pyrotechnique et de la réalisation du volet pyrotechnique de l'EDR) ; **Hydrokarst** (co-traitant spécialisé en travaux subaquatiques), ainsi qu'à plusieurs laboratoires agréés.

Pour réaliser ces diagnostics, il a fallu effectuer plus de 400 prélèvements sur 31,7 ha (120 de sédiments, 164 de sols, 108 dans les eaux des ballastières, 11 dans les eaux souterraines). Les polluants potentiels relatifs aux anciennes activités industrielles chimiques et pyrotechniques ont été recherchés. Ce diagnostic approfondi avait pour objectif de caractériser et de quantifier les sources de polluants. L'EDR chimie a pour objectif d'évaluer le mode de transfert des polluants dans l'environnement et vers l'homme puis d'évaluer le risque lié à ces transferts. L'EDR pyrotechnie vise à préciser la quantité de poudre présente sur le site et les risques engendrés par celle-ci.

L'EDR chimie a été réalisée en fonction de l'usage actuel du site et des populations concernées : gardiens, chercheurs, adultes et enfants susceptibles de rentrer en contact avec les eaux souterraines et superficielles hors site. Que ce soit par inhalation ou ingestion de sols et sédiments, et pour une exposition de longue durée (de 42 ans), l'étude des effets sur la santé montrent que les risques sont acceptables, en appliquant les critères de la méthodologie préconisée par le MEDAD. Quant aux eaux, là aussi pas de risques chimiques pour adultes et enfants qui en boiraient volontairement ou non (consommation ou baignade). Les eaux superficielles de la Garonne sont compatibles avec un usage d'eau potable, en ce qui concerne les taux HCT, xylènes totaux et Ni.

L'EDR écosystème a fait le bilan de la situation environnementale du site protégé qui bénéficie d'un patrimoine naturel particulier (notamment ornithologique). Le site des ballastières est ainsi classé dans différentes zones écologiques : ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).

De plus le site est aussi protégé par l'arrêté de biotope de palayre du 28 décembre 1981, le SIC (Site d'Importance Communautaire) au titre de la directive « Habitats » de Natura 2000, qui couvre une zone très vaste (Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste). Au voisinage du site des ballastières, il souligne la présence d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) définie par l'arrêté du 7 juin 2006 au titre de la directive « Oiseaux » de Nature 2000.

Par ailleurs les analyses des teneurs en métaux dans les plantes révèlent des transferts sol-plante négligeables. L'écosystème n'est pas impacté.

L'EDR pyrotechnie montre qu'au fond des ballastières 1, 2 et 3, sous la vase fluide, les sédiments très compacts, recèlent des morceaux de caisses dans lesquels se trouvent de la poudre. Soit 5.700 caisses dans la 1, 22.000 dans la 2, 28.400 dans la 3 et 4.600 dans la 4. Dans cette dernière, les caisses ne sont pas complètement détruites. Au total ce sont 4 700 tonnes de poudres réparties dans 40.000 tonnes de terre de sols, berges, accès, 60.000 tonnes de sédiments et 20.000 tonnes de vase fluide. Cette EDR évalue également les risques d'inflammation pour prendre des mesures compensatoires en cas de dispersion des poudres

(peu probable), et/ou dans des situations exceptionnelles : actes de malveillance (peu probable), inondation par crue historique (très peu probable), sécheresse (peu probable) et même assèchement des ballastières (très peu probable). En conclusion, les risques pyrotechniques évalués sont acceptables et maîtrisés et aucune mesure supplémentaire n'est à mettre en œuvre.

La DGA de conclure que si notamment les polluants chimiques ne posent pas de problèmes, il faut poursuivre la définition des procédés de réhabilitation pour avoir plus d'informations sur les meilleures technologies applicables et dans le cadre d'études technologiques : d'évaluer l'impact des contraintes environnementales découlant des directives Natura 2000 et de consulter les industriels compétents. Ces études doivent aboutir à la fin du 1^{er} semestre 2008. Mi 2008, l'étape suivante sera celle du lancement de la procédure des marchés.

Le titulaire Tauw Environnement n'est pas en mesure d'évaluer les risques pendant la réhabilitation mais a fait un certain nombre de recommandations telles que procéder à la réhabilitation en veillant à limiter autant que possible la quantité de poudre extraite à un moment donné afin de réduire au maximum la zone de danger et d'avoir un impact très faible sur l'environnement en maintenant le caractère humide des poudres et des mélanges.

Débat

Plus jamais ça demande des explications plus précises sur l'EDR pyrotechnique, le rapport de quantité entre les caisses et les terres notamment pour les ballastières 1 et 4.

Jean-Paul Hufschmitt explique : « Ces caisses sont aujourd'hui prises dans un sédiment dur, impossible de les en sortir ce qui nous amène à prendre une hypothèse basée sur une estimation plus forte. »

Frédéric Pechoux, responsable du programme de réhabilitation des Ballastières précise que la différence n'est qu'apparente. La quantité de poudre est équivalente entre les caisses déstructurées comme celles de la ballastière 1 et les caisses non détruites de la ballastière 4.

Lucienne Réal s'inquiète des autres polluants chimiques dont elle n'entend plus parler et du fait que la dépollution se fasse sur place alors qu'il avait été question de la faire hors site.

Henri Cornet : « concernant le traitement, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce qui est sûr c'est que sur place il faut sortir la poudre de l'eau ; mais ce n'est pas pour cela que le traitement devra forcément se faire sur place. Donc on verra ce que vont nous proposer les industriels. Cela reste une hypothèse : sur place ou ailleurs. Et dans ce cas il y aura le problème du transport pour ce traitement. Concernant les autres polluants, ils n'ont pas été détectés. »

Lucienne Réal : « Vous avez parlé de petites quantités ».

Frédéric Pechoux : « La phase du transport reste complètement à étudier ».

Comité Croix de Pierre : « ce qu'il y a dans les "bétons" est-il dangereux ? ».

DGA : « Le terme "bétons" est un peu exagéré, ce sont des sédiments assez durs. Il n'y a pas de différence de risque entre la poudre qui est dans la vase et celle qui est encore dans les caisses ».

Yves Favard de l'AVPRI revient sur ce traitement sur place ou à distance : « S'il y a des caisses entières, c'est un petit nombre, mais le mélange de la poudre avec ces tonnes de terre, vous n'allez pas trimbaler tout ça et donc serez amené à le trier sur place ».

Jean-Paul Hufschmitt : « Il faudra trouver un compromis, si c'est très trié, cela augmente les risques lors du transport ; si ce n'est pas assez trié, cela augmente considérablement le nombre de camions ».

Henri Cornet : On sait bien qu'il faudra dans tous les cas conditionner ces produits après les avoir sortis des ballastières et s'assurer que derrière les traitements externes se feront dans des installations sécurisées.

Jean Mahenc revient sur la poursuite des travaux du Cancéropôle.

Yves Favard suggère de rendre les poudres pyrotechniquement inertes.

Frédéric Pechoux : « Aujourd'hui, le dimensionnement, le volume et la durée, tout cela fait partie de nos études ».

Michel Henry (UMINATE) demande quels sont actuellement les moyens de surveillance du niveau d'eau, et souhaite savoir quelle est la situation au regard de l'automne très sec.

Jean-Paul Hufschmitt : « Les gendarmes du CEAT viennent y relever le niveau d'eau régulièrement. Si le niveau a baissé de 30 à 40 cm dans les ballastières 1, 2, 3, celui de la 4 n'a pas bougé d'après les relevés de ces dernières semaines.

Michel Massou (Croix de Pierre) : « Je constate que vous prenez en compte les quatre ballastières et ça c'est bien. Si l'environnement ne risque rien de manière désordonnée, il ne faut pas oublier que le premier malade de la clinique du cancer arrive en 2012. Autre question : les bords de Garonne vous appartiennent. Quand est-ce que ces terrains seront transférés de l'armée à la commune ? Le conseil municipal va procéder à l'aménagement des espaces verts des berges. Cette revégétalisation est-elle en avance de phase ?

DGA : « Nos travaux sont en compatibilité avec l'ouverture de la clinique. Il ne s'agit bien évidemment pas de mettre en danger la vie de personnes. En ce qui concerne les bords de Garonne, ils ne sont pas sur le périmètre du Ministère de la Défense.

Yannick Charlot (Grande Paroisse) : « Les berges nous appartiennent mais nous venons de rétrocéder une partie au Grand Toulouse, et le reste suivra ».

Pierre-Emmanuel Reymund (Communauté d'agglomération du Grand Toulouse) : « Avec le support d'un concours national, nous menons une étude avec l'école de Versailles et l'ONF sur le nord de l'île du Ramier jusqu'au confluent de l'Ariège et de la Garonne pour la reconquête des bords de Garonne. Comme en 2000, Grande Paroisse nous rétrocède ces terrains ».

Alain Ciekanski : « Nous avons des témoignages qu'il n'y aurait pas que des caisses à poudre dans ces ballastières. Avez-vous trouvé autre chose ? Nous sommes étonnés par la présentation de la DGA qui dit chaque fois que tout s'effectue dans l'humide et qu'il faut sortir la poudre petit à petit. Il y a une contradiction insupportable alors que le chantier du canceropôle démarre lentement. Par ailleurs M Hubert Fournier (ancien Préfet de la Haute-Garonne) avait déclaré dans le cadre de l'enquête post-AZF que la situation des ballastières était l'un des sujets qui le préoccupaient le plus. ».

Jean-Paul Hufschmitt : « Dans la ballastière 4, il y a aussi des containers métalliques qui servaient au transport des charges de poudre pour les obusiers. Que la poudre soit dans des caisses en bois ou en métal ne change pas le problème. Concernant la position du préfet de l'époque, je n'émet pas de jugement. Notre évaluation des risques a été réalisée par un bureau d'études reconnu, qui a conclu que les risques sont acceptables. ».

Henri Cornet : « Nous avons choisi de réhabiliter ce site en prenant toutes les précautions. Le seul incident connu date des années 20, lorsque toute la poudre a été sortie en même temps d'une ballastière. La procédure est longue mais c'est le prix de la sécurité. ».

Sophie Vittecoq demande comment s'effectuent le gardiennage et l'arrosage, d'où vient l'eau en cas de sécheresse.

DGA : « Les gendarmes du Ceat font des rondes inopinées plusieurs fois par semaine. En cas de sécheresse, il faudrait qu'il n'y ait plus d'eau dans la Garonne pour que les ballastières soient asséchées.

Plus jamais ça : « Pourtant vous aviez dit que des pompes avaient été mises en place ».

DGA : « On a juste évoqué la possibilité de mettre en service des pompes existantes mais qui n'ont jamais fonctionné. Quant aux données de niveau d'eau, quasi journalières, dans tout ce que l'on a pu mesurer, on n'a jamais observé de variations qui puissent poser problème. Ce qui n'empêche pas de mettre en œuvre des mesures en coordination à savoir qu'on sait mettre en place très vite un système d'urgence de pompes ».

La Préfecture : « La profondeur étant de quatre mètres une baisse de niveau de 30 à 40 cm, le risque n'est pas immédiat ».

Eric Bouteloup (Mairie de Toulouse) : « Sur quel type de crues avez-vous basé les études (fréquence 50 ans, 100 ans, crue historique) ? ».

Pascal Prophète directeur du segment de management dépollution : « Notamment sur la crue historique de 75 ».

Plus jamais ça, demande la liste des polluants qui ont été recherchés.

Frédéric Pechoux : « D'une manière générique, nous avons recherché tous les polluants identifiés à la fois sur la poudrerie de Braqueville et les environs. Quelques anomalies ont été mises en évidence par ces études de risques dont on peut vous faire parvenir les tableaux ».

Jean Mahenc souhaite que cela passe sur le site internet de la DRIRE, pour mieux contrôler le débat.

Henri Cornet répond que l'EDR représente beaucoup d'informations. Les dossiers seront mis à disposition ; en cas de question ce sera complété.

Manuel Serdan (Pierre Fabre) : « Nous vous rappelons que notre implantation est très fortement liée à l'avancement des ballastières. Nous avons un engagement écrit du ministère de la Défense dans lequel il était indiqué que ces problèmes seraient totalement réglés. Il semblerait qu'il y ait de la poudre B plus autre chose ? ».

Jean-Paul Hufschmitt : « Il n'y a que la poudre B en pyrotechnie. »

Manuel Serdan : « Pour savoir comment traiter la poudre vous nous annoncez un délai de six mois. Est-ce bien votre engagement d'aujourd'hui ? ».

Henri Cornet : « Sur la base des résultats de l'EDR, on va demander aux industriels de proposer des solutions pour le traitement au premier semestre 2008. L'engagement est de revenir présenter ces éléments devant la CLIP lorsqu'ils seront disponibles ».

Manuel Serdan : « Ne peut-on pas réduire ce délai, de 6 mois à 3 mois, par exemple ? ».

Henri Cornet : « La demande va partir courant janvier. Un délai de trois mois est le minimum pour avoir une réponse des industriels ».

Manuel Serdan : « Le problème, c'est que Pierre Fabre déménage à partir du mois de juin, il faut en tenir compte ».

Henri Cornet : « Le ministère de la Défense est toujours déterminé à régler les questions dans l'ordre et sans introduire de risque supplémentaire. Il n'y a pas de manœuvre dilatoire. Nous essayons de manager ces opérations avec une méthodologie éprouvée, sans précipitation, avec la volonté de bien faire les choses. »

Manuel Serdan : « Je vous en donne acte ».

Conclusion

Jean Mahenc : « La DGA continuera de régler le problème. Pompes ou pas pendant 30 ans les ballastières ont été là avec de l'eau. Ce qui s'est relâché, c'est surtout la surveillance des ballastières. Là on est assuré que cela n'est plus le cas. La poudre sortira des ballastières petit à petit. Il n'y a pas de menace sur l'avancement du Canceropôle. Nous donnerons les réponses dans un souci pédagogique ».

Jean Mahenc : « La concertation se fait de manière moins chaotique et plus productive. Il est impératif que l'on ait plus fréquemment des informations. Je propose qu'avant six mois on se revoie pour qu'il y ait débat et qu'on affine la façon de poser les choses. Je remercie la DGA pour ces résultats même s'il y a encore des questions à éclaircir ».

Evolution de l'établissement ISOCHEM

Le groupe SNPE a décidé de transférer les activités de l'établissement de Toulouse à sa filiale SNPE Matériaux Energétiques (SME) spécialisée dans la propulsion spatiale. SME fournit les programmes européens tel que Ariane V.

Cette évolution des activités signifie que deux ateliers (N1 et N2, dédiés notamment à la production de la Fénamidone) vont cesser leur production dans le courant du premier semestre 2008.

Alain Ciekanski demande vers quelles autres technologies Isochem va s'orienter : nanotechnologies ? OGM ?

Loïc Lecomte répond qu'il n'est pas prévu d'activité concernant les OGM. Il précise que le redéploiement des activités de la plateforme sur l'île ne sera pas celui imaginé en 2002, et qu'il n'y a pas de projet de la taille de celui présenté à l'époque par Pierre Fabre. La vocation de l'île du Ramier est plutôt celle d'un « parc technologique ».

Des start-up comme SOLVIONIC se sont installées en 2007.

Nous avons également des projets dans le domaine des procédés innovants et intensifiés. Ce projet fédère 5 industriels et trois établissements d'enseignement et de recherches.

Dans le domaine des agro-ressources nous souhaitons définir des axes de développement plus précis avec les industriels et les compétences académiques régionales.

Tout cela correspond au projet présenté à l'Ecosite au printemps 2007. C'est un projet de recherche et d'expérimentation qui correspond à une échelle de gros laboratoire et de petites quantités. Il porte le nom de Maison Européenne des Procédés Innovants (MEPI).

Yves Favard se félicite que le problème des odeurs soit réglé par l'arrêt des ateliers. Concernant le devenir du site, il souhaite savoir si cela entraînera une modification du PPRT ou du PPI. Il craint que les zones de dangers existantes ne servent de « réserves » pour l'avenir.

Loïc Lecomte répond : « la production de fénamidone pouvait générer des odeurs, cela n'a pas été caché. Des investissements ont été faits, mais n'ont pas permis de tout éliminer. Il y a même eu des félicitations de la part des riverains suite à la diminution des odeurs perceptibles à l'extérieur du site. Je rappelle qu'il y a des odeurs identifiées qui ne proviennent pas du site. Quoi qu'il en soit, la fabrication de fénamidone sera arrêtée fin du premier trimestre 2008. Quant à la réduction des zones à risques, nos études de dangers ont été transmises à la DRIRE et sont en cours de validation. Les nouvelles activités de l'île du Ramier prennent une orientation durable à travers de nouvelles applications, mais ne s'accompagnent pas d'un arrêt d'activités ».

Conclusions

Il n'est pas question d'un retrait d'activités industrielles existantes mais cela ne veut pas dire qu'elles seront incompatibles avec l'Environnement. Ces activités nouvelles vont permettre de préparer une complémentarité entre le Cancéropôle et l'île du Ramier, plutôt tournée vers la Recherche. Nous souhaitons pouvoir aussi accueillir des activités transversales aux autres pôles de compétitivité.

La DRIRE répond à M Favard : « Les zones retenues dans le PPI ne peuvent pas servir de "réserves de danger". En effet, le PPI est un plan de secours qui ne réglemente pas le site ou l'urbanisme environnant. En cas de projet de modification d'un site industriel, c'est la comparaison des zones d'aléa avec l'environnement du site qui permet de juger de l'acceptabilité du projet avec son environnement. Concernant le PPRT, celui-ci est établi sur la base du site tel qu'il est au moment où il est élaboré, et il prendra donc en compte l'arrêt des ateliers N1 et N2. »

Roland Marty (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) : « Nous faisons plusieurs exercices PPI sur des sites Seveso, par exemple pour des dépôts d'hydrocarbures. Cela est profitable pour tous les sites, car la coordination des acteurs est testée. Le PPI ISOCHÉM sera en effet révisé en relation avec le PPRT. Nous envisageons de lancer la révision courant 2008 ».

Jean Mahenc souligne que **la surveillance des PPI doit être plus fréquente** et que quatre ans sans exercices, c'est là une pente dangereuse et que les événements peuvent s'enclencher sans une fréquence convenable.

Capitaine Gianni du SDIS confirme que la Préfecture doit reprendre tous ces plans et que la loi appuie sur le dynamisme des exercices et assure : « Il y a certes beaucoup de travail mais on ne passera pas à côté ».

Plus jamais ça demande quand la DRIRE va répondre à sa lettre, en attente de réponse depuis six mois.

La DRIRE confirme qu'une réponse sera apportée aux interrogations des associations. Concernant les **études de dangers**, elles ont effectivement été reçues à la DRIRE. Après un premier examen des études, la première étape est la prescription du PPRT. Cette prescription indique la nature des risques pris en compte, le périmètre d'exposition aux risques (dans lequel l'information des locataires et acquéreurs doit être réalisée), ainsi que les modalités de concertation. Une **carte d'aléas** élaborée selon une nouvelle méthodologie indique les zones d'effets des phénomènes dangereux, en prenant en compte la probabilité des accidents potentiels. La superposition de cette carte d'aléas avec la carte des enjeux (habitations, voies de circulation etc.) permet ensuite de définir et de retenir une **stratégie**.